

Compte rendu de la séance du 07 mai 2025

Secrétaire(s) de la séance:
Alain BATUT

Ordre du jour:

- Ouverture camping- nomination régisseur;
- Démoussage toit église;
- Installation panneau de signalisation - croisement RD 79/route de la Pierre Couverte;
- Participation au Syndicat de gendarmerie- travaux bâtiment caserne;
- Demande adhésion Smaep- commune de Chaumont;
- Désignation référent ambroisie;
- Affaires diverses à poser 48 heures à l'avance.

Délibérations du conseil:

NOMINATION REGISSEUR CAMPING (DE 2025 014)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise M. le Maire à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à la nomination du régisseur du camping:

- un régisseur de camping est nommé au grade d'adjoint technique, échelle C, IB : 367, IM: 366, pour un temps de 5/35ème Et autorise M. le Maire à signer tout document.
Pour copie conforme au registre.

Le Maire

Daniel PAGNIER

TARIFS DU CAMPING- TAXE SEJOUR (DE 2025 015)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE, de fixer les tarifs du camping pour l'année 2025 comme suit :

Une taxe de séjour de 0,20€ par adulte et par nuit, est mise en place par l'office du tourisme de Sens -délibération de la CCVPO en date du 11 avril 2024- qu'il faut rajouté au tarif ci-dessous.

Tarif saison 2025 :

Adulte campeur	3,00€
Enfant -de 7 ans	1,00€
Véhicule	2,00€
Emplacement tente ou caravane	5,00€
Tente supplémentaire	2,00€

Emplacement camping avec aire de service	10,00€
Électricité	5,00€

Pour copie conforme au registre.

Le Maire

Daniel PAGNIER

SMAEP- ADHESION COMMUNE DE CHAUMONT (DE 2025 016)

Suite au comité syndical de la SMAEP du 25 mars 2025 informant de la demande d'adhésion de la commune de Chaumont, le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte l'adhésion de la commune de Chaumont.

Pour copie conforme au registre.

Le Maire

Daniel PAGNIER